



1206129101

DATE DEPOT :	2012-07-03
NUMERO DE DEPOT :	2012R061207
N° GESTION :	2010B23775
N° SIREN :	514268675
DENOMINATION :	FP2A
ADRESSE :	98 boulevard Haussmann 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/06/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

10 B 23775

FP2A

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2.250.000 €
98 BLD HAUSSMANN - 75008 PARIS

514 266 675 RCS PARIS



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2012

L'an deux mille douze et le 1^{er} juin à 9h au 98 Boulevard Haussmann – 75008 Paris

La société 3AB Optique Développement, société par actions simplifiée au capital de 76.557.686 € dont le siège social est 45 avenue Kléber – 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 488 863 358, représentée par son Président, la société MASCARALAIN, elle-même représentée par Monsieur Alain AFFLELOU, Gérant,

Agissant en qualité d'associé unique de la société FP2A, propriétaire des 22.500 actions qui composent le capital de ladite société.

Régulièrement convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 18 « COMPTES ANNUELS – APPROBATION – AFFECTATION DES RESULTATS »
- Pouvoirs en vue des formalités

DECLARE

- Que les Commissaires aux comptes de la société, à savoir le Cabinet DUPOUY et ASSOCIES ainsi que le Cabinet SARL AUDIT LANGUEDOC, dûment convoqués, sont absents et excusés.
- Que l'ensemble des documents nécessaires à son information lui ont été régulièrement communiqués, savoir principalement le projet de statuts mis à jour de la société.
- N'avoir aucune observation à formuler

APPROUVE SANS RESERVE LES RESOLUTIONS PROPOSEES, SAVOIR

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 juillet de chaque année, à compter du 31 juillet 2012.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 4 mois, couvrant la période du 1^{er} avril 2012 au 31 juillet 2012.

En conséquence, l'article 18 «COMPTES ANNUELS – APPROBATION – AFFECTATION DES RESULTATS» des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 18 - COMPTES ANNUELS – APPROBATION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice social commence le 1er août et se termine le 31 juillet de l'année suivante. »

Le reste de l'article sans changement.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été approuvé et signé par le représentant de l'associé unique, dûment habilité.

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT
Représentée par M. Alain AFFLELOU

Myrd
CERTIFIE CONFORME